



Lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail : Continuons nos actions !

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la CGT rappelle son engagement pour l'éradication des violences sexistes et sexuelles dans le monde du travail.

Année après année, les statistiques démontrent que pour de trop nombreuses femmes, leur lieu de travail est aussi un lieu où leur droit fondamental à la santé et à la sécurité n'est pas assuré. Les violences sexistes et sexuelles sont donc infligées à toutes celles et ceux qui refusent l'assignation à leur genre, et pénalisent également les personnes LGBTIQ+.

Alors que la France vient de ratifier la 190ème convention de l'Organisation Internationale du Travail contre les violences et le harcèlement au travail, mais sans créer de nouveaux droits, la CGT appelle à renforcer les dispositifs existants dans le Code du Travail, avec notamment :

- La mise en place de sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention et l'obligation de négocier sur le sujet.
- Des droits pour protéger les victimes de violences conjugales : interdiction de licenciement, droit à absences rémunérées pour faire ses démarches, droit à la mobilité géographique et fonctionnelle.
- Des droits pour que les salarié·e·s présent·e·s dans des entreprises sans organisation syndicale puissent être défendu·e·s et accompagné·e·s face aux violences sexistes et sexuelles.
- L'obligation de formation des professionnel·le·s, RH, managers, IRP et de sensibilisation de tou·te·s les salarié·e·s .
- L'obligation de mise en place de dispositifs de prévention pour les salarié·e·s les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les travailleur·se·s de nuit ou en milieu non mixte, les personnes LGBTIQ+...

IL EST URGENT DE RENFORCER LA LOI ET DE LA FAIRE APPLIQUER

- 80 % de femmes se disent victimes de sexisme au travail
- 30 % de harcèlement sexuel
- 20 viols ou tentatives de viol se produisent chaque jour sur un lieu de travail
- 90% des plaintes pour harcèlement sexuel au travail sont classées sans suite
- moins de 20 % des entreprises ont un plan de prévention des violences, outils pour agir sur son lieu de travail contre les violences sexistes et sexuelles

Plusieurs temps de mobilisation seront organisés cette année.

La CGT appelle ainsi à participer aux différentes manifestations, rassemblements, actions organisées partout en France entre le 19 et le 27 novembre 2022.

Aux côtés du collectif #NousToutes, à Paris, la manifestation aura lieu le samedi 19 novembre 2022. Et partout en entreprises et territoires, la CGT appelle également les salarié·e·s à se mobiliser sur leurs lieux de travail pour interpeller les employeurs en exigeant la mise en place immédiate de mesures contre les violences (plan d'action, renforcement des moyens des référent·e·s harcèlement sexuel, etc.).

Cette journée sera aussi l'occasion de continuer le travail de sensibilisation auprès des salarié·e·s.

Dans la Manche, 3 rassemblements :

- **19 novembre à Coutances, place Saint Nicolas à partir de 15h30**
- **26 novembre à Avranches place d'Estouteville à partir de 12h00**
- **26 novembre à Cherbourg, place de Gaulle (devant le Théâtre) à partir de 11h30**

Toutes et tous ensemble pour gagner et conquérir des droits pour protéger les femmes et garantir à chacun.e son droit fondamental de vivre à l'abri des violences.

